

COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

Procès-verbal de réunion du conseil municipal du 12 MARS 2018 Convocation du 7 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze MARS, à 20h, le conseil municipal de la Commune de Bernos-Beaulac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Philippe COURBE, Maire

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 12 Procuration : 3

PRESENTS: Ms Philippe COURBE – Pascale SEMPROLI – Jean-Louis LAGARDERE – Michel CABANNES – Denis PEYRUSSON – Didier LAMBERT – Céline LACOMBE – Angélique ROSEC - Sabrina LABBE – Alexandra TURANI I BELLOTO – Martine CHAZOTTES – Pascale BERNARD

ABSENTS ayant donné procuration : Jean-Paul MERIC (procuration donnée à Philippe COURBE)- Evelyne LACHAUX (procuration donnée à Denis PEYRUSSON)- Jacqueline LARTIGUE RENOUIL (procuration donnée à Martine CHAZOTTES)

Secrétaire de séance : Mr Didier LAMBERT

Approbation du procès-Verbal du 12 Février 2018 :

Martine CHAZOTTES, considérant que les remarques ne sont pas suffisamment prises en considération déclare qu'elle ne signera aucun PV.

Le PV est approuvé et signé par l'ensemble des autres conseillers présents.

Désignation du secrétaire de séance : après avoir fait appel de candidature, Pascal BERNARD et Didier LAMBERT pour la 2eme fois de suite se portent candidat. Pascal BERNARD laisse la place à Didier LAMBERT en tant que secrétaire de séance de ce conseil municipal.

1° - votes des comptes administratifs : budget général de la commune, et les budgets annexes : Caisse des Ecoles -lotissement Lafue-Luret- transports scolaires. (voir les résultats sur le tableau en annexe).

Caisse des Ecoles : un excédent final de 10 409,93 €. Pascal Bernard demande que la subvention de la commune et l'organisme ONILAIT soient différenciées afin de mettre en évidence l'effort important de la commune. En effet, la subvention de 32 107,69 € se répartit entre 32 000 € pour la Commune et 107,69 € pour la société ONILAIT.

Le problème du règlement des factures est abordé, actuellement on constate que les RPI ne paient pas dans les délais et ce retard génèrent des problèmes de trésorerie important.

Dans le cadre du fonctionnement de la cantine scolaire, il est évoqué la fermeture d'une classe et le regroupement pédagogique avec la commune de CUDOS.

Transports scolaires : excédent global de 28 816, 10 € ; il est noté une subvention de fonctionnement importante de la Grande Région qui couvrent l'ensemble des frais du service (personnel, entretien, carburant).

Gites de Bacourey : Excédent global de 19 462, 82 €. Cet excédent confortable permet de faire des travaux de mises aux normes et de rénovation plus importants.

Lotissement de Lafue luret : pas d'opération en 2017 : les résultats sont reportés.

Budget principal de la commune : l'excédent de fonctionnement final reporté est de 29 416, 45 €. Un résultat faible lié notamment à un manque de rentrées notamment celles provenant de la dissolution du Syndicat intercommunal de l'Ambulance de Captieux.

Pascal BERNARD rappelle que le solde est positif d'environ 30 000 euros alors qu'un emprunt de 240 000 euros a été fait. Cela signifie que la commune est déficitaire d'environ 210 000 euros. Il demande quelles sont les possibilités en cas de coup dur compte tenu de ce qui reste par rapport aux impôts et taxes (528 405,30 euros en 2017).

Philippe COURBE répond que lorsque le coup dur arrive en cours de mandat, cela oblige à revoir les décisions budgétaires et les arbitrages financiers à faire. Jean-Louis LAGARDERE dit que l'argent va rentrer. Christine LACAMPAGNE rappelle que la fiscalité et les dotations rentrent par douzième.

Philippe COURBE dit que pour revenir sur les biens de la commune, il était partisan de vendre les biens de la commune, ce qui peut donner une certaine marge. Martine CHAZOTTES répond que la vente de biens est définitive.

Un long débat s'engage concernant les avantages, les inconvénients et les conséquences de la vente de biens communaux.

La question se pose sur l'avenir du patrimoine, vente ou location.

Afin qu'il soit procédé au vote des comptes administratifs, Monsieur Le Maire se retire de la séance. Le Conseil Municipal désigne Jean-Louis LAGARDERE, président de la séance qui demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer.

Les comptes administratifs sont approuvés avec 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

1°-1 Transcription budgétaire de l'affectation de résultat budget commune, approuvé à l'unanimité

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
dépenses	recettes	dépenses	Recettes
D002 déficit reporté	R 002 : excédent reporté 29 416,45 €	D001 : solde d'exécution année 2017 : 95 515,62	R1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 98 194,62 €

2° Vote des comptes de gestion : budget général de la commune, et les budgets annexes : Caisse des Ecoles -lotissement Lafue-luret- transports scolaires.

Les comptes de gestion sont approuvés avec 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

2° Renouvellement de la ligne de trésorerie de 100 000 € pour l'année 2018 auprès du CREDIT AGRICOLE - Accord à l'unanimité

3°- Personnel Communal - MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Cette indemnité remplace l'IAT, elle se compose de 2 parties : l'IFSE versé mensuellement et le CIA versé annuellement.

Martine CHAZOTTES demande de vérifier si l'indemnité de régisseur peut se cumuler.

Pascal BERNARD demande de quelle manière sera attribuée la prime de fin d'année si les objectifs n'ont pas été donnés suffisamment tôt.

Philippe COURBE répond que jusqu'à présent, tout le monde avait la même somme, parce que les objectifs pour obtenir cette prime n'avaient pas été fixés. Elle était surtout modulée en fonction des arrêts maladie et de leur durée.

Didier LAMBERT dit qu'il faudrait des objectifs individuels qui ne doivent pas être des missions permanentes.

Pascal BERNARD demande si pour la prime de fin d'année, des critères objectifs ont été mis en place. Philippe COURBE répond qu'il faudra l'étudier, Pascal BERNARD lui répond que définir des objectifs de l'année alors qu'on est déjà en mars va être compliqué.

Philippe COURBE et Jean-Louis LAGARDERE disent que c'est une année charnière et que l'on peut envisager des règles pour 2019. Philippe COURBE ajoute qu'il ne faut pas que ce soit une 'usine à gaz' et ajoute que les salaires des agents ne sont pas élevés et que les primes données chaque année sont de l'ordre de 200 euros.

Sabrina LABBE demande quand et comment sont faits les entretiens individuels. Christine LACAMPAGNE répond que les entretiens seront faits courant avril.

La délibération concernant le RIFSEEP approuvé par le CCTP, le 28 Février 2018, est adopté à l'unanimité.

4°- Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : sécheresse 2017

A la suite de deux demandes, le conseil décide de lancer la procédure – une information sera diffusée dans la presse.

Questions et informations diverses :

Mr le Maire rappelle la cérémonie du 19 mars à 16 h.

Suite à un échange avec les musiciens participant aux cérémonies de commémorations sur Bernos-Beaulac, Didier LAMBERT informe le Conseil que ceux-ci souhaiteraient jouer les hymnes des Alliés lors du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Il est proposé de jouer les hymnes français, britannique, américain, canadien et italien. La prestation musicale pourrait se terminer par l'hymne européen (hymne à la joie de la 9^{ème} de Beethoven), symbole de paix, de concorde et de réconciliation. L'idée est bien reçue. L'école pourrait être aussi associée à la cérémonie.

La date du prochain conseil est fixée au 9 avril à 18h30 avec le vote du budget.

Le conseil municipal est levé à 22h30.